

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup>

Toulouges

M<sup>R</sup> CRUZ Jean Président "Amistat Sardinista"

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>em</sup>

catégorie à <sup>(2)</sup>

Place Louis Esparre  
APLEC de Sardane

du 14/05/2026

à

10

heures

00

au 14/05/2026

à

22

heures

00

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 29/05/2026

signature

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2026/178

Je soussigné(e)

Nicolas BARTHE

maire de

Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(1)</sup>

Arrête :

M <sup>(1)</sup>

M<sup>R</sup> CRUZ Jean Président "Amistat Sardinista"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de

3<sup>em</sup>

catégorie

à <sup>(2)</sup>

Place Louis Esparre

du

14/05/2026

à

10

heures

00

au

14/05/2026

à

22

heures

00

à l'occasion de <sup>(3)</sup>

APLEC de Sardane

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à

Toulouges

, le

29/05/2026

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

